

L'an deux mille dix, le 22 mars, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président.

Présents :

Xavier FORTINON, Jean-Louis PEDEUBOY, Bernard SUBSOL, Jean-Jacques CARRAU, Yves GUEDO, Geneviève FRADIN, Serge GLEYZE, Marie-Pierre SENLECQUE, François SALLIBARTAN, Jacques LAMOTHE.

Excusés et procurations :

Christian JAVEL à Jean-Louis PEDEUBOY, Bertrand PUYO à François SALLIBARTAN, Roselyne LACOUTURE à Marie-Pierre SENLECQUE.

Absents :

Henri EMMANUELLI, Pierre DUFOURCO, Christian NOLIBOIS, Stéphane MAUCLAIR, François GUILLOT, Sabine LACAULE, Pierre CERAN, Jean-Claude DEYRES, Jean-Marie SAUBANERE.

Date de convocation : 01 mars 2010
Secrétaire de séance : Xavier FORTINON
Présents : 10 ; votants : 13 dont 3 pouvoirs
Pour : 13

Rappel de l'ordre du jour

- Validation titulaire du marché logiciel de gestion des bibliothèques
- Validation titulaire du marché plate-forme d'archivage électronique
- Questions diverses

Les inscriptions supplémentaires et les modifications de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du comité syndical, qui prévoit la possibilité d'ajouter une ou plusieurs questions et de modifier, en conséquence, l'ordre chronologique des affaires, le 1^{er} Vice-président propose à l'assemblée de bien vouloir rajouter les points suivants :

- Lancement d'un marché en appel d'offres ouvert portant sur la virtualisation du réseau et fourniture de matériel de stockage, de centralisation de données avec intégration pour une solution d'archivage électronique.
- Validation titulaire marché - procédure négociée - maintenance du logiciel de gestion des services de soins infirmiers à domicile
- Subvention restaurant administratif
- Nouveaux adhérents
- Convention de prestations ALPI/associations

Validation titulaire du marché logiciel de gestion des bibliothèques

Le 1^{er} Vice-président rappelle qu'un marché en appel d'offres ouvert avait été lancé en 2009 pour l'acquisition de logiciels pour les bibliothèques et médiathèques municipales, intercommunales et de médiathèque départementale.

Deux candidats ont été retenus pour des démonstrations.
La commission d'appel d'offres convoquée le 22 mars 2010 a attribué les marchés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- **D'approuver** les marchés à venir avec :
 - pour le lot 1 : Fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque pour les bibliothèques du réseau : société C3rb Informatique pour un montant estimatif de 124 980 euros HT pour une durée totale de 6 ans (renouvellement compris).
 - Pour le lot 2 : Fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque pour la médiathèque départementale des Landes : société C3rb Informatique pour un montant estimatif de 62 460 euros HT pour une durée totale de 6 ans (renouvellement compris).
 - Pour le lot 3 : Création d'un portail des bibliothèques du réseau : société C3rb Informatique pour un montant estimatif de 36 175 euros HT pour une durée totale de 6 ans (renouvellement compris).
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Validation titulaire du marché plate-forme d'archivage électronique intermédiaire

Le 1^{er} Vice-président rappelle qu'un dialogue compétitif pour la mise en place d'une plate-forme d'archivage électronique départementale avait été lancé en juillet 2009.

Au terme du dialogue, deux candidats ont été sélectionnés pour établir une offre.

La commission d'appel d'offres convoquée le 22 mars 2010 a attribué le marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- **D'approuver** le marché à venir avec la société LOGICA pour un montant estimatif de 300 327.50 euros HT pour une durée de 24 mois.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Lancement d'un marché en appel d'offres ouvert portant sur la virtualisation du réseau et fourniture de matériel de stockage, de centralisation de données avec intégration pour une solution d'archivage électronique

Le 1^{er} Vice-président informe que l'ALPI doit lancer un marché public concernant l'acquisition, la maintenance et le transfert de compétences de fourniture de matériel pour la virtualisation du réseau ainsi que du matériel de stockage, de centralisation de données avec intégration pour une solution d'archivage électronique.

Au vu de l'estimation du marché, un appel d'offres ouvert sera lancé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- **D'approuver** la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la virtualisation du réseau et fourniture de matériel de stockage, de centralisation de données avec intégration pour une solution d'archivage électronique.
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

Validation titulaire marché - procédure négociée - maintenance du logiciel de gestion des services de soins infirmiers à domicile

Le 1^{er} Vice-président rappelle que l'ALPI a signé un marché en 2006 avec la société APOLOGIC pour la distribution de licences d'utilisation d'un logiciel de gestion des services de soins infirmiers à domicile. Le marché arrive à terme en mai 2010.

Un marché sans publicité et sans mise en concurrence concernant la maintenance du logiciel est proposé pour les motifs suivants :

- le nouveau marché reste dans la continuité du précédent marché,
- la société APOLOGIC est propriétaire exclusif du logiciel,
- seule la société APOLOGIC a la compétence technique pour assurer la maintenance de ce logiciel dont elle est l'éditrice.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an et sera éventuellement reconduit pour des périodes égales sans pouvoir excéder une période globale de trois ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché négocié de maintenance du logiciel de gestion des services de soins infirmiers à domicile avec la société APOLOGIC. L'estimation de la maintenance sur trois ans s'élève à 3 000 euros TTC.
- D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Subvention restaurant administratif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- D'accepter de verser une subvention de 1.14 euros par agent et par repas pris au restaurant municipal « BOSQUET » à Mont-de-Marsan.
- D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Nouveaux adhérents

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical a décidé :

- De valider les nouvelles adhésions et les modifications qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Sivu scolaire Gabas Laudon à Audignon 26.01.2010	x		x	
Mairie de Retjons 16.12.2009	X		X	

Résiliation :

SIVU des Luys à Brassempouy

Convention de prestations ALPI/Associations

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de prestations de services pour les associations qui ne peuvent être adhérentes au Syndicat Mixte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a **décidé** :

- **d'approuver** la convention de prestations de services signée par l'ALPI et les associations suivantes :
 - Association landaise pour les conducteurs débutants
 - Association LISA
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON